

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION DU SAMEDI 28 MARS 2026

**ETAIENT PRESENTS** : Marie-Claude ALBALADEJO, Alain AURÈCHE, Vincent BEHGDAD, Alexandre BELAIR, Marc BENOIT, Alain BENSAKOUN, Anthony BORDARIER, Léa BOYER, Lucette CAMACHO, Daniel CANAL, Antonia CARILLO, Sandra CARTULAT, Ysabelle CASTOR, Aimé CAVAILLÉ, Hélène CAYRIER, Christian CHAMBON, Christophe CLAUZEL, Catherine DAUFES-ROUX, Laurent DOUDOUX, Fabienne FAGES-DROIN, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Jenny-Rose GUERCHOUX, Emiliano HACQUEL, Alexandra LAGULHON, Catherine LARGUIER, Armande LAUPIES, Cyril LAURENT, Martine MAGNE, Pierre MARTIN, Jean-Régis MASSON, Valérie MEUNIER, Raphaële NAVARRO, Gérard PALMIER, Fabien PELAT, Thibault PELLISSIER, Marie-Christine PEYRIC, Christophe RIVENQ, Jean-Claude ROUILLON, Max ROUSTAN, Marie-Rose SOUSTELLE, Sylvie TRIBES, Michèle VEYRET, David VIEUX.

**Nombre de votants : 43**

Convoqué le lundi 23 mars 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le samedi 28 mars 2026 à 10h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire sortant.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Christophe RIVENQ, Maire sortant**.

Il indique qu'avant de céder la présidence de cette assemblée au doyen d'âge qui est Monsieur Max ROUSTAN, il tient à saluer toutes celles et ceux qui sont présents aujourd'hui pour assister à ce Conseil Municipal d'importance pour la Ville d'Alès et pour le territoire. Il remercie également les nombreuses personnalités qui ont tenu à être présentes.

## INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX - QUORUM

**Monsieur Christophe RIVENQ, Maire sortant**, rappelle la composition du présent Conseil Municipal suite aux élections du 22 mars 2026 :

| Liste - Tête de liste                       | Nbre de Voix | % de Voix | Sièges pourvus          |
|---------------------------------------------|--------------|-----------|-------------------------|
| "Liste Alès"<br>Christophe RIVENQ           | 6 920        | 55,54%    | 34 (Ville) / 22 (Agglo) |
| "Rassemblés pour Alès"<br>Anthony BORDARIER | 5 539        | 44,46%    | 9 (Ville) / 6 (Agglo)   |

Il demande ensuite à **Monsieur Patrick CATHELINEAU, Directeur Général des Services**, de bien vouloir faire l'appel.

- Membres en exercice..... : 43
- Présents..... : 43
- Pouvoirs ..... : 0
- Absent Excusé ..... : 0

Il est constaté que le quorum est atteint.

## DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Monsieur le Maire sortant**, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme, pour remplir les fonctions de secrétaire, le Conseiller Municipal le plus jeune :

- Monsieur Thibault PELLISSIER

## PRÉSIDENTE POUR L'ÉLECTION DU MAIRE

**Monsieur le Maire sortant** explique que conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Max ROUSTAN, doyen d'âge des membres du Conseil Municipal, détient la présidence du Conseil Municipal pour l'élection du Maire.

**Monsieur Max ROUSTAN, doyen d'âge**, avant de poursuivre, souhaite remercier les électrices et les électeurs qui ont fait confiance à la « liste Alès ». Il remercie les personnes qui se sont déplacées ce matin malgré le froid, afin d'assister à ce Conseil Municipal d'installation.

Il félicite les élus, tous les élus de ce Conseil Municipal qui ont eu le suffrage des Alésiennes et des Alésiens. Il se dit très heureux de la décision qu'il a prise il y a déjà quelque temps, qui aujourd'hui se concrétise et qui fait suite à une collaboration de 30 ans avec Christophe RIVENQ, et qui permet le bon fonctionnement de cette collectivité.

Les Alésiens ont fait confiance à cette liste et c'est parfait.

Il ajoute qu'il a déjà fait de nombreuses campagnes électorales mais que celle-ci a dépassé l'entendement de tout ce que l'on peut penser dans le cadre des rapports entre les candidats.

Il n'a jamais vécu autant de haine, ce qui est quand même terrible lorsqu'on habite une même ville. Il n'y a jamais eu autant de désaccords ni de désaveux de la ville.

Quelle publicité a été faite pendant six mois ? Ville sale, ville pourrie, ville machin, ville truc. Il faut que ces gens déménagent. Il ne faut pas qu'ils restent à Alès.

On peut faire une campagne sans salir sa ville, les candidats c'est de bonne guerre, mais il a très mal vécu le fait que les candidats s'en soient pris à la ville et il souhaitait le dire.

## CONSTITUTION DU BUREAU

Parmi les Conseillers Municipaux, sont désignés comme Assesseurs :

- Monsieur Aimé CAVAILLÉ – Conseiller Municipal 2<sup>ème</sup> plus âgé
- Monsieur Emiliano HACQUEL – Conseiller Municipal 2<sup>ème</sup> plus jeune

## Élection du Maire

**Monsieur Max ROUSTAN, doyen d'âge**, donne lecture de l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'élection du Maire :

*« Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »*

**Monsieur Max ROUSTAN** demande ensuite aux élus présents s'il y a des candidats aux fonctions de Maire.

**Monsieur Max ROUSTAN, Conseiller Municipal**, propose la candidature de Monsieur Christophe RIVENQ et Monsieur Anthony BORDARIER indique qu'il est candidat.

Candidats, par ordre alphabétique :

- Monsieur Anthony BORDARIER
- Monsieur Christophe RIVENQ

**Monsieur le Directeur Général des Services** rappelle la procédure qui va être appliquée pour le vote :

- vote à bulletin secret mais sans déplacement à l'isoloir sauf demande expresse, afin d'éviter une trop grande circulation dans la salle,
- pour le vote, le secrétaire de séance, Monsieur Thibault PELLISSIER, passera devant chaque élu par ordre alphabétique, pour qu'il dépose son bulletin dans l'urne,
- la feuille d'émargement sera présentée par un agent administratif. Les élus y apposeront leur signature au fur et à mesure de leur vote.

## Résultats du premier tour de scrutin

**Monsieur Max ROUSTAN, doyen d'âge**, proclame les résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

|                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------|----|
| a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0  |
| b. Nombre de votants                                                      | 43 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau                        | 0  |
| d. Nombre de suffrages blancs                                             | 0  |
| e. Nombre de suffrages exprimés                                           | 43 |
| f. Majorité absolue                                                       | 22 |

Monsieur Christophe RIVENQ obtient, à l'issue du 1<sup>er</sup> tour, 34 voix et Monsieur Anthony BORDARIER 9 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Christophe RIVENQ est élu MAIRE d'ALÈS.

**Monsieur Christophe RIVENQ** déclare accepter cette fonction. **Monsieur Max ROUSTAN** félicite le nouveau Maire et lui remet son écharpe.

**Monsieur Christophe RIVENQ, Maire**, reprend la Présidence, adresse ses remerciements à toutes et tous et prononce son discours de Maire élu :

*« Je vais prononcer quelques mots que j'ai souhaité ne pas écrire tellement les discours parfois écrits ou pré-écrits ou écrits par d'autres sont empreints de choses convenues. J'ai envie, comme d'habitude, de vous parler juste avec mon cœur. À la fois pour vous dire comment j'ai ressenti ces derniers mois, et pour vous parler de l'insigne honneur et de la responsabilité qui est à nouveau la mienne pour les six ou sept prochaines années.*

*Avant toute chose, je voudrais remercier, permettez le moi, un certain nombre de personnes. Et volontairement, je terminerai mes remerciements, je le dis déjà, par les électrices et les électeurs. Avant de remercier celles et ceux qui m'ont apporté leur soutien et celles et ceux qui ne me l'ont pas apporté, je voudrais remercier des personnalités qui me font l'amitié, l'honneur d'être présentes.*

*A commencer par les parlementaires, le député de la 4<sup>ème</sup> circonscription, Monsieur Pierre MEURIN, le sénateur, Monsieur Laurent BURGOA, mais aussi Monsieur Jean-Luc GIBELIN qui représente ce matin Madame Carole DELGA, Présidente de la Région, qui me fait aussi l'amitié et l'honneur d'être présent. Merci à tous les trois.*

*Je voudrais remercier aussi les nombreux maires d'Alès Agglomération que je vois dans cette salle, que je n'ai pas pu saluer individuellement, et vous dire, Chers Collègues, que votre présence ce matin me fait chaud au cœur, puisque nous avons travaillé ensemble ces six dernières années, et je crois que nous pouvons être fiers collectivement du bilan que nous avons accompli. Les Alésiens nous l'ont dit, vos électeurs de vos communes vous l'ont dit aussi, et nous aurons l'occasion dans quelques jours d'en reparler.*

Je veux remercier bien sûr les élus de mon groupe majoritaire, à commencer, à tout seigneur, tout honneur, par Max ROUSTAN.

Je l'ai dit il y a un an et une semaine à cette même place, lorsqu'il avait souhaité démissionner pour que je puisse devenir à mon tour Maire d'Alès, conformément à ses engagements de 2019, je n'avais pas manqué à l'époque de saluer un homme qui avait fait ce qu'il avait dit. Un homme politique, c'est tellement rare, qui avait tenu son engagement. Pas facile de quitter son mandat, 30 ans jour pour jour quasiment, après avoir géré cette ville de main de maître. Et si certains d'entre nous sont à ses côtés depuis ces 30 ans, Max ROUSTAN est et restera pour les années qui viennent et peut-être les décennies, le plus grand Maire qu'Alès ait connu. Et je ferai tout pour essayer, à mon tour, d'avoir autant d'efficacité dans les politiques publiques que je mènerai au service de notre belle ville.

Je souhaite également remercier mon équipe, à la fois les 34 élus présents dans cette salle qui viennent de me renouveler leur confiance, mais aussi les neuf candidats titulaires et les deux suppléants qui ont accepté de m'accompagner dans cette dure campagne électorale. Ils sont pour beaucoup présents ici. Certains étaient élus sous l'ancien mandat. Je vois Marie-José VEAU-VEYRET et Soraya HAOUES notamment. Je pense à Yves TOURVIEILLE aussi. Tous m'ont proposé, à l'époque, pour accueillir de nouveaux élus, de laisser leur place. Et je les en remercie une nouvelle fois, très officiellement, devant vous. Mesdames VEAU-VEYRET et HAOUES, merci, Monsieur TOURVIEILLE, n'est pas là aujourd'hui, merci, et Marie THOMAS, que je n'avais pas encore vue, merci à toi. Merci d'avoir permis à de nouveaux candidats de pouvoir être désormais conseillers municipaux.

Je veux dire un mot aussi à Marcel GERENTE et Jacques FOULQUIER, mes amis de 35 ans. Jacques, qui m'a fait l'honneur d'accepter de pousser la liste, comme on dit, en 45<sup>ème</sup> position. Marcel et Jacques qui ont accompagné Max avec tant d'autres élus qui pour certains, malheureusement, nous ont quitté au cours de ces mandats. Je ne vais pas tous les citer mais ils ont participé aussi au renouveau de cette ville, à nos côtés, aux côtés de Max.

Marcel et Jacques, ont été de ceux, qui ont participé au changement de cette ville. On leur doit beaucoup. Je leur dois aussi beaucoup. J'ai beaucoup appris à leur côté, et je pense leur avoir apporté aussi un certain nombre de choses, comme directeur de cabinet, puis comme directeur général, et c'est à toutes ces personnes que je pense, ce matin, toutes les personnes qui ont œuvré au renouveau d'Alès.

Je veux avoir un mot aussi, bien sûr, vous l'imaginez, pour les services, à travers le Directeur Général, mon ami, Patrick CATHELIN, les directeurs généraux adjoints, les directeurs, les directrices ici présents et qui représentent les 2150 agents de nos collectivités mutualisées qui ont porté inlassablement nos politiques publiques ces 30 dernières années. Ils sont des fonctionnaires territoriaux dont je suis fier et qui ont mis en œuvre les politiques que nous avons décidées, nous les élus, parce que c'est comme ça que ça se passe dans les collectivités. Ce sont les élus qui décident, qui donnent les moyens et les services qui mettent en œuvre avec l'intelligence qu'on leur connaît. Donc merci mesdames, messieurs pour ce travail.

La victoire de dimanche dernier est aussi pour moi le fruit du travail bien accompli et j'associe bien sûr à mes remerciements le Directeur Général des Logis Cévenols et celui de la SAEM/ALES qui sont ici présents à nos côtés.

J'aurai un mot particulier pour mes collaborateurs et collaboratrices du quotidien. Sans eux, vous savez, on n'est pas grand-chose. J'ai été collaborateur dans ma vie et je sais ce qu'on apporte à la personne pour laquelle on travaille. Et vous en avez un certain nombre autour de moi sur cette scène. J'en citerai deux principalement, Marian MIRABELLO et Cindy BILLARD, mes deux Directeur et Directrice de cabinet de la Ville et l'Agglomération, qui dirigent une petite équipe. Parce que oui, nous avons fait le choix avec Max ROUSTAN d'avoir juste une petite équipe de collaborateurs, la Ville d'Alès et l'Agglomération n'ayant pas les moyens d'avoir les cabinets pléthoriques d'autres villes équivalentes parfois. Et donc cette équipe resserrée, Yann, Caroline, Isabelle, Julien, Julie... Merci à vous, chers collaborateurs.

Et juste un petit mot pour vous dire que tout comme pour Max et moi, la fidélité et la loyauté des collaborateurs sont essentielles. Vous apercevez Marian, par exemple, 35 ans d'amitié, de loyauté et de collaboration avec Max et moi. Cindy, 25 ans, malgré son jeune âge, et beaucoup d'autres avec nous. C'est ça, la fidélité et la loyauté. Et c'est comme ça qu'on avance.

Bien sûr, j'associe aussi, excusez-moi, je vais peut-être être un peu long - mais c'est mon jour aujourd'hui - tous les services qu'on ne voit jamais. Qu'on ne voit jamais mais qui sont derrière nous. Ils sont ce qu'on appelle souvent les petites mains, mais qui ne sont pas des petites mains, je vous l'assure, parce que jour après jour, ils nous assistent dans la mise en œuvre de nos politiques publiques. Sans ces services, rien n'est possible. Valérie aujourd'hui par exemple, Diane sur le conseil communautaire, sont des personnes essentielles à la bonne marche, sous la direction de mon Directeur Général. Qu'elles en soient aussi remerciées. Je n'oublie pas bien sûr Florence et le protocole qui ont organisé cette cérémonie, comme d'autres.

Pour terminer, avant de parler aux Alésiennes et aux Alésiens, je veux quand même avoir un mot plus particulièrement ému pour ma famille.

Je l'avais dit ici même l'année dernière, on n'est pas grand-chose sans sa famille. On n'est pas grand-chose sans ses proches, et en tout cas sans mon épouse Nathalie qui m'assiste depuis plus de 35 ans. Elle est à mes côtés depuis que je suis arrivé à Alès en 1992. Sans elle, je n'aurais pas pu faire cette carrière. Par son soutien constant et son abnégation, elle porte en elle une part de cette victoire.

Je n'oublie pas aussi mes deux enfants merveilleux qui m'ont donné chacun un petit fils et une petite fille extraordinaires, que j'aime du fond du cœur et qui sont ma raison de poursuivre cet engagement. Je me rappelle d'un petit post qu'a fait ma fille, en disant qu'au cours de ces nombreuses années, si j'ai eu deux enfants, j'avais un troisième enfant, c'était la ville d'Alès, qui a occupé mes nuits, mes jours, et mes semaines, depuis 30 ans. Donc un grand bisou à Alice aussi, ma belle-fille, et à François, mon gendre, et surtout à mes deux merveilles, ma petite Vito, et mon petit Léon, qui est au fond de la salle, avec son papa.

J'ai bien sûr une pensée pour mes parents qui du haut du ciel nous regardent puisque c'est au cours de ce mandat qu'ils nous ont quitté. Je parle aux enfants qui ont la chance d'avoir encore leurs parents. Profitez-en tellement que ce vide est incommensurable et tellement que dans une vie, avoir des parents est une chance extraordinaire. Je sais que là où ils sont, ils nous regardent et sont fiers de moi. Et donc merci à eux. Merci à eux.

Je n'oublie pas tous mes amis ici présents, bien sûr, que je ne vais pas citer, mais qui m'ont appuyé depuis de très nombreuses années. Certains ne sont pas là, mais ils sont là par la pensée.

Et puis enfin... Merci avant tout et pour tout, parce que c'est grâce à eux que nous sommes là, aux nombreux Alésiennes et Alésiens qui nous ont apporté leurs suffrages en décidant de nous donner la majorité et de nous demander de poursuivre le chemin parcouru jusqu'à présent.

Je veux associer à ces remerciements celles et ceux qui n'ont pas fait le choix de voter pour nous ou qui ont fait le choix de ne pas voter.

Je remercie tous les électeurs, quel qu'ait été leur choix du premier tour, puisque vous le savez, nous avons six listes. Je remercie à nouveau les listes qui, sans qu'il n'y ait eu aucune entente, je le dis et le redis, aucune demande, aucune négociation, ont décidé de ne pas concourir au second tour, ayant sûrement tiré la conclusion qu'elles n'avaient que peu de chance d'emporter la mairie et ne voulaient pas troubler le jeu du second tour. Permettez-moi de les remercier une nouvelle fois, et officiellement aujourd'hui, tout en disant que je prends bien sûr en compte les projets qu'elles portaient dans cette campagne, puisqu'elles représentent pour certaines jusqu'à 15% des votants, et que je tiendrai compte, de ce que les électeurs ont dit ce jour-là.

Être maire de tous les Alésiens, ce n'est pas parler à un clan, ce n'est pas parler à une partie, c'est parler à tous les électeurs, y compris, bien sûr, celles et ceux qui ont fait au second tour le choix de la liste qui m'était opposée, celle d'Anthony BORDARIER.

Donc merci aux électrices et aux électeurs. Je mesure à la fois la charge que vous m'avez confiée, que j'ai souhaitée mais je mesure aussi l'enjeu des prochaines années.

Je mesure l'enjeu des prochaines années parce que diriger un territoire, diriger une mairie, peut-être demain notre Agglomération - on en parlera avec les maires - c'est à la fois un travail au sens littéral du terme, exigeant, prenant, parfois dur, parfois injuste, mais en tout cas tellement motivant.

Tellement motivant parce que gérer globalement les politiques publiques sur un territoire de 140 000 habitants pour l'Agglomération, 46 000 habitants sur la ville d'Alès, gérer le quotidien des habitants, de leur naissance, malheureusement à leur disparition, c'est là où la mairie intervient tous les jours, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. C'est un travail d'une exigence extraordinaire.

Mais au moment où notre monde part en vrille - je n'emploierai pas de gros mots aujourd'hui - au moment où un certain nombre des grands dirigeants de la planète font n'importe quoi, prennent des décisions insensées, mettent en place des actions qui, aujourd'hui, sont en train de changer durablement le monde dans lequel nous vivons, le monde en paix dans lequel nous vivions il y a encore quelques années, avec des traces qui vont rester pour des décennies encore et qui marquent déjà durablement aujourd'hui le moral des Françaises et des Français.

Oui, mesdames, messieurs, cette élection municipale s'est déroulée dans un climat international absolument catastrophique, avec pour conséquence un climat national absolument délétère et angoissant. Et d'ailleurs, le vote des Alésiennes et des Alésiens n'est à ce titre pas bien différent du vote dans d'autres villes, où les maires sortants ont été renvoyés à leurs études, parce qu'au cours de ce vote, les électeurs ont voulu dire leurs inquiétudes, leurs angoisses, leur non-visibilité de l'avenir, leur peur au quotidien. Ça, il faut à la fois l'observer, le constater et le prendre en compte. Parce qu'un élu, qu'il soit local ou national, doit prendre en compte les attentes et les demandes de la population dont il est le représentant officiel et légitime.

Trop d'élus nationaux, et je parle en présence d'un député et d'un sénateur dans la salle - mais ce n'est pas grave - sont beaucoup trop déconnectés aujourd'hui de la réalité. Nous vivons, nous les élus locaux, au quotidien, dans les demandes incessantes et nombreuses que nous recevons, alors qu'eux prennent des décisions parfois en total décalage avec ces attentes-là, notamment dans des domaines essentiels comme la sécurité, la santé, les finances, les services publics du quotidien, et tout ça dans une situation financière de notre pays catastrophique.

Nous partageons toutes et tous dans cette salle et dans les assemblées que j'ai l'honneur de présider, la nécessité et la volonté de remettre un peu d'ordre dans nos finances publiques. Mais ce ne sont pas les maires les présidents d'Agglomérations, les présidents de Départements, les présidents de Régions qui ont cette compétence. C'est bien la compétence de l'État, de nos gouvernants et notamment de cette technocratie que je dénonce régulièrement.

Vous savez, j'ai parlé dans cette campagne, ou essayé de parler, avec beaucoup d'inaudibilité parfois, de deux types de visions qui ne sont pas partagées par la population. Vous avez d'abord les « yakafokonistes ». Vous savez, celles et ceux qui profitent des élections pour dire parfois tout et n'importe quoi, et surtout promettre tout et n'importe quoi, ne sachant pas, ou sachant, ce qui est le plus grave, qu'ils ne pourront pas le mettre en œuvre, soit pour des questions réglementaires, parce que les compétences du maire ne sont pas celles d'un ministre ou d'un parlementaire, ou financières, parce qu'on n'a plus les moyens. Ça, c'est les « yakafokonistes ».

Et puis il y a une nouvelle catégorie que je n'ai pas inventée peut-être, mais que j'ai théorisée, les « sciences potistes ». Les « sciences potistes ». Vous savez, celles et ceux qui, dans les hautes sphères des hautes administrations, pensent tout savoir des gens, pensent tout savoir des problèmes, pensent tout savoir aujourd'hui de ce qu'il nous faut, pour nous, petit peuple de base, pour vivre heureux, alors qu'ils ignorent quotidiennement nos conditions de vie, que nous, les maires, connaissons mieux que d'autres, parce que nous rencontrons les Alésiens, et que nous savons ce qu'ils vivent.

Et aujourd'hui, notre monde et notre système politique ont conduit beaucoup d'électeurs à se tourner vers des partis plus extrêmes et surtout la grande majorité d'entre eux, qui est le premier parti de France, à se détourner des urnes. Je passerai mon mandat entier à dénoncer ces responsabilités portées par beaucoup de nos gouvernants et notamment la haute administration française et certains ministres et certains parlementaires - pas tous, je vous rassure - déconnectés totalement des réalités.

Oui, mesdames, messieurs, dans le monde dans lequel nous vivons, les collectivités locales ne sont pas le problème, elles sont la solution. Parce que c'est nous qui portons la vie, la qualité de vie. C'est nous qui décidons du quotidien des Alésiens à travers ce que nous mettons en œuvre dans nos politiques publiques, de solidarité, de sécurité, de santé, malgré nos faibles compétences en la matière, d'urbanisme, de logement, de développement économique, de développement durable, de sport, de culture, de festivité, d'éducation.

À quel moment dans cette campagne avez-vous entendu parler de ces thématiques ? C'est l'un de mes regrets, parmi deux, trois regrets dont je vais vous faire part ce matin.

Nous avons passé trois mois à nous balancer à la figure, ou plutôt à balancer sur ma figure, en l'occurrence, des thématiques - c'est normal, je ne m'en plains pas, je suis costaud - à me balancer sur la figure des thématiques dont la plupart ne sont pas de la compétence des maires. Par contre, qui a parlé de festivités, de culture, d'école ?

Je vois la très faible participation des jeunes générations. Parce que mon cher Jacques et les chers enseignants qui m'accompagnent dans cette aventure, il va falloir aussi reprendre un certain nombre de choses aujourd'hui.

L'école primaire, le fameux premier degré, qui est de la compétence des maires en l'occurrence, est le moment essentiel pour entrer dans la vie citoyenne et dans la vie culturelle, qui doivent rester loin de ces fameux réseaux sociaux qui sont en train de mettre notre société à mal. Tous ces commentateurs de la vie publique, toutes celles et ceux qui pensent aujourd'hui devenir des journalistes, par exemple en publiant sur Youtube et autres Instagram, des papiers qui sont sensé faire foi, nuisent à notre engagement et à notre ville.

J'en veux pour preuve ici, à deux jours du premier tour, une vidéo tournée par un Youtuber allemand, qui fait du business, qui n'est pas un journaliste, vidéo qui a été vue par plus de 150 000 personnes et reprise par tous les médias locaux.

Permettez-moi de vous dire que ce sont des gestes irresponsables qu'on n'aurait pas connus il y a quelques années. Et comme par hasard, la veille du second tour, deux incendies, un sans aucun dégât et l'autre totalement accidentel. Et j'ai une pensée, bien sûr, ce matin pour ce jeune garçon qui a péri dans les flammes de son appartement de façon accidentelle. Et avec, là aussi, des retours médiatiques laissant penser qu'une fois de plus, le narcotrafic, par des incendies, avait causé la mort d'un enfant. C'est extrêmement grave !

Quand le service public de l'information, et je le dis s'il me regarde, fait des reportages en parlant d'Alès, l'insécure, Alès, la ville de la DZ mafia, Alès où on ne peut pas sortir tranquillement, c'est irresponsable et mensonger.

Parce que oui, Mesdames, Messieurs, même si ça n'a pas été entendu, nous sommes dans la ville la plus sécurisée du Languedoc-Roussillon selon les chiffres même du ministère de l'Intérieur. Et je regarde les deux parlementaires en disant ça. Oui, avec 58 faits pour 1000 habitants, d'après les chiffres de la place Beauvau, nous sommes bien en dessous de ce que nous connaissons à Béziers, où le maire a été élu avec 64% et beaucoup de yacafocisme. De même à Narbonne, la fameuse ville extraordinaire où les médias du service public ont expliqué que c'était mieux qu'à Alès.

Et bien oui, nous sommes 20 points en dessous de ces villes, dans la sécurité du quotidien, celle qui dépend du maire.

Et je profite de ce moment pour remercier et féliciter les nombreux policiers municipaux, leurs chefs, leurs sous-chefs, tous les agents qui, tous les jours, sont présents dans la ville d'Alès et qui le seront encore plus désormais parce que j'ai entendu ce message. Ils font un travail remarquable qui fait que nous sommes la seule ville de France, entendez-le Mesdames, Messieurs - peut-être qu'aujourd'hui on entendra mes propos - dont la délinquance de proximité a baissé de 5% en 2025 quand elle a augmenté de 5% en France dans la même année.

C'est grâce à ce travail, c'est grâce à la prévention que nous avons mise aussi en place avec le CLSPD et le CILSPD. Parce que la sécurité, c'est aussi beaucoup de prévention et je m'engage à continuer de développer toutes ces politiques publiques sur la sécurité pendant ce mandat.

Oui, Mesdames, Messieurs, la ville d'Alès est la plus belle ville du monde pour moi. Cette ville d'Alès que j'ai dans mes tripes, au fond de moi, cette ville d'Alès où sont plantées mes racines.

Oui, je suis Cévenol de racines. Là aussi, que n'ai-je entendu ces 30 dernières années.

*Et si j'ai eu la chance d'aller vivre dans d'autres pays ou dans d'autres villes de France, de par la profession de mon papa, c'est à Saint-Hippolyte-du-Fort que sont plantées mes racines. Et aujourd'hui, c'est à Alès, cette ville que j'aime, que je veux défendre et dont l'image a été détériorée et salie tant au niveau local que national et international ces derniers mois à cause d'une campagne qui, effectivement, a dépassé pour moi la limite.*

*Oui, cette ville est belle. Oui, ses habitants sont magnifiques.*

*Nos habitants sont laborieux. Nous avons prouvé au cours des siècles, que ce soit dans la soie, dans le charbon, dans la sidérurgie, dans le textile, que nous étions des travailleurs qui aimions cette terre, qui aimions le labeur, qui avions la chance de vivre dans le plus beau pays du monde, dans les Cévennes, dont nous sommes la capitale.*

*Oui, j'aime cette ville, parce que j'y passe tous les jours que Dieu fait, parce que cette ville, je suis sûrement dans cette salle avec Max ROUSTAN, celui qui la connaît le mieux.*

*J'en connais toutes ces rues, toutes ces problématiques, tout ce que vivent les gens. Et ce que nous mettons en place depuis 30 ans dans cette ville, c'est pour répondre à ces problématiques.*

*Mais je ne pourrai pas tout. Je ne ferai pas tout parce que nous ne pouvons pas tout faire. Je ne créerai pas demain des médecins parce que je n'ai pas d'université ici sur Alès.*

*Aujourd'hui, je n'embaucherai pas des policiers municipaux pour faire des brigades « antidrogue », ce n'est pas de la compétence du Maire.*

*Je ne pourrai pas ouvrir des commerces en centre-ville parce que la mairie n'ouvre pas de commerces.*

*Par contre, nous continuerons à mettre les conditions en place pour que tout se mette en œuvre, y compris sur la troisième thématique de cette campagne. Que n'ai-je entendu dans la rue, dans les médias, sur ce cœur de ville qui meurt ? Non, Mesdames, Messieurs, je vous le dis et je ne suis pas adepte de la méthode Coué : le centre-ville d'Alès, quand on le compare, ne meurt pas plus qu'ailleurs.*

*Oui, nous avons un beau cœur de ville. Mais le cœur de ville, c'est notre affaire à tous, comme la sécurité, comme la propreté. C'est notre affaire à tous et j'inviterai bien sûr tous les habitants du territoire à participer de cette dynamique.*

*Je veux bien qu'on demande au Maire - et je ne reculerai pas devant les demandes - de sauver le cœur de ville. Mais qui va sauver le cœur de ville ? Nous-mêmes, dans nos comportements d'achat.*

*Si on continue d'acheter sur Internet, les magasins vont continuer de fermer. Si par contre on va dans les restaurants, dans les bars, dans les magnifiques boutiques du cœur de ville, nous allons sauver ces boutiques et nous aurons un cœur de ville dynamique. Et avec tout ce que nous mettons en œuvre, avec les choix politiques faits il y a 30 ans, d'animations festives et culturelles, en permanence dans l'année.*

*Je le sais là aussi, les gens ont ri de ces chiffres, ce ne sont pas les miens, et je les redonne, parce que je les assume, près de 20 millions de personnes passent chaque année en ville. Oui Mesdames, Messieurs, 20 millions de personnes. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est une société qui compte dans toutes les villes et qui nous permet de nous comparer.*

*20 millions de personnes, c'est 20 millions de flux. À nous, justement, collectivement, et j'inviterai là aussi les commerçants à se mobiliser et nous, nous les accompagnerons. Déjà, les premières mesures sont mises en œuvre.*

*J'ai entendu qu'on ne pouvait pas se garer dans cette ville. Alors, je ne vais pas répondre à tout aujourd'hui, mais comme je n'ai pas pu répondre pendant la campagne, il est temps pour moi de dire aussi ma vérité, qui est la vérité des chiffres.*

*Oui, on se gare facilement en cœur de ville, dans la ville où le stationnement est le moins cher des villes équivalentes de France. Et on peut même se garer totalement gratuitement à Alès au champ de foire avec des navettes gratuites qui vous amènent en ville.*

*On a passé la campagne à expliquer que dans la ville du narcotrafic, il y avait des morts à tous les coins de rue. Il y en a eu deux de trop, je le dis, et j'ai une pensée pour eux, dans des règlements de comptes, qui ne concernent pas la population comme vous et moi mais qui concerne des règlements de comptes de business entre eux.*

*Et on va lutter pour que ça ne se passe plus. Et avec ces actions que nous avons mises en place avec le procureur et le commissaire, que je remercie, plus de 45 personnes ont été interpellées. Alors on me dit, vous avez été trop efficaces. Parce que du coup, si on interpelle 45 personnes, c'est que c'est une ville insécure.*

*Et je réponds : on doit laisser faire ? On doit laisser faire ? Zéro interpellation si tout est en sécurité ? Je ne le crois pas. Quand j'obtiens la présence de CRS pendant deux mois et demi pour justement rassurer les gens, quand nous faisons des opérations associant police nationale, police municipale, gendarmerie dans les quartiers pour justement rassurer les honnêtes gens, nous le faisons parce que c'est de la responsabilité du maire. Et je le dis et je le redis, les amis. Si la sécurité n'est pas une compétence régaliennne des maires - nous c'est la sécurité du quotidien - je continuerai de mettre en soutien de la police nationale, de la gendarmerie et du parquet, les effectifs de police municipale comme Max l'a fait depuis 30 ans, ce qui nous permet d'être montré en exemple en France sur les coopérations.*

*Et vous avez vu d'ailleurs anecdotiquement ? Regardez, c'est l'occasion de l'expliquer. J'ai pris la décision de faire allumer les phares des rampes lumineuses des voitures en bleu. Ça s'appelle, ne rigolez pas, le mode « cruise », soit croisière en français. Alors comme le dirait Directeur Général : il y a une voiture devant l'ATOME cruise. Mais ce bleu, quand vous avez une voiture à plus de 100 mètres, la rampe bleue allumée, vous voyez que vous avez des policiers municipaux qui sont en présence et ça vous sécurise.*

*Et je le dis, il n'y a jamais eu d'agression physique et de plainte dans le centre-ville d'Alès, et il n'y a pas que le centre-ville. Depuis plus de 4 ou 5 mois, personne n'a été agressé.*

*La police municipale, aujourd'hui, fait des actions préventives tous les jours. Nous sommes là pour vous sécuriser et nous continuerons de le faire.*

*La santé, j'en parlerai dans un autre lieu. Mais grâce aux états généraux, mon cher Alain, que j'ai mis en œuvre sur l'Agglomération et Mesdames, Messieurs les Maires, nous avons limité les dégâts.*

*Et aujourd'hui, là aussi, même si les gens ne veulent pas l'entendre, nous ne sommes pas ici encore dans un désert médical, au sens des règlements. Nous ne sommes pas encore un désert médical, mais attention, si nous ne faisons rien, si nous n'anticipons rien, nous allons le devenir. Et donc des actions sont en cours, et je vous en parlerai dans quelques instants des 400 internes qui sont venus passer du temps à l'hôpital d'Alès.*

*Le cœur de ville, j'en ai parlé. Mais il n'y a pas que le cœur de ville. Il y a tous les quartiers de la ville d'Alès.*

*Tous les quartiers, quels qu'ils soient. Des quartiers dits prioritaires, aux quartiers plus résidentiels, aux quartiers proches du centre, plus urbains ou plus pavillonnaires, nous serons partout, comme nous l'avons été. D'ailleurs le bilan 2020-2026 est sûrement en termes d'équipement le plus beau bilan de ces 30 dernières années que nous avons eu, et je ne vais pas vous le réciter aujourd'hui, mais nous n'avons pas été élus sur un bilan, nous avons été élus sur une méthode et sur un projet.*

*Donc nous allons travailler pour tous les quartiers, pour tous les habitants. Et nous continuerons à les aider parce que la solidarité, je parle là à l'opposition de gauche qui ne sera pas présente dans ce conseil municipal, qu'elle se rassure. Je n'ai jamais abandonné les quartiers. Nous n'abandonnerons pas les quartiers. Et comme Soraya HAQUES, qui a fait un travail remarquable ces dernières années, avec les services, on continuera d'aider tous les quartiers.*

*Nous continuerons la rénovation urbaine. Rochebelle, le Faubourg du Soleil, par exemple. La zone d'activité économique des Prés-Saint-Jean que nous allons construire, la première pierre va être posée. Je l'ai fait après la campagne. Je ne voulais pas encore qu'on me reproche des choses. Il y aura une zone d'activité économique qui sera créée en plein quartier des Prés-Saint-Jean. Et nous allons continuer ce développement économique.*

*Mais il me tarde à la fois que la séquence électorale qui suit la nôtre se termine. Parce que l'année qui arrive va être compliquée, les amis. Pas tant à Alès, mais en France. Une élection nationale, notamment présidentielle, va arrêter l'économie. Donc entre Trump, Poutine, les uns et les autres, et l'élection, il va falloir qu'on ne compte que sur nous, les Alésiennes et les Alésiens.*

*Et c'est pour ça que je vous appelle toutes et tous, et je le ferai, régulièrement, à la fois à participer à redorer notre image de cette belle ville dont je parlais tout à l'heure. Et ça, nous allons nous y atteler. Je croise tellement de gens heureux de vivre sur Alès, surtout quand ils ont eu la chance, quelques temps, d'aller vivre ailleurs. Pas plus tard que ce matin, un couple qui rentrait de Hong Kong, et de Dubaï, où ils avaient vécu quelques années, l'un étant enseignant et l'autre travaillant dans une entreprise, m'ont dit, mais on ne repartira plus d'Alès !*

*On est bien une ville à taille humaine où on se parle, où on rencontre le Maire tous les jours si on le souhaite et les élus qui l'accompagnent, une ville où l'animation festive, le vivre ensemble est une réalité, où la nature est belle et vivifiante. C'est comme ça que nous allons ensemble redorer l'image de cette ville, non seulement pour les Alésiens qui doivent être fiers de leur ville, mais pour celles et ceux qui vont continuer de venir y habiter. Parce que nous avons vocation aujourd'hui à accueillir encore plus d'Alésiennes et d'Alésiens, et je vous détaillerai dans quelques semaines les mesures prises pour accompagner cela.*

*Oui, Mesdames, Messieurs, Chers Amis, je sais que le mandat qui s'ouvre est un mandat obligeant, un mandat exigeant, un mandat au cours duquel beaucoup de choses se passeront. Je ne sais pas de quoi demain sera fait. Je ne sais pas quelles seront les bonnes ou les moins bonnes nouvelles qui arriveront, le tout dans un contexte financier plus que contraint. Je disais tout à l'heure aux parlementaires, et je profite de leur présence, pour leur redire, arrêtez de nous piquer du pognon ! Rendez-nous l'argent ! Le juste dû aux collectivités !*

*Et j'en parlerai dans les DOB du Conseil municipal et du Conseil communautaire. Nous ne pouvons pas être les variables d'ajustement d'un État exsangue. On ne doit pas prendre aux territoires l'argent que l'État a perdu. Laissez-nous notre argent ! Il est à nous !*

*Parce qu'il y aura des contraintes sur les finances publiques, si on continue à nous piquer plus de 4 millions à l'Agglomération. On va en parler avec mes collègues dans quelques jours. Laissez-nous cet argent pour porter les projets au profit des habitants.*

*Donc unissons-nous. Soyons fiers d'être Alésiens, fiers d'être Grands Alésiens. Croyons à l'avenir et à la destinée de notre belle ville, la plus dynamique démographiquement de France, et ensemble, bâtissons l'Alès de demain pour nous-mêmes, pour nos parents, pour nos enfants et nos petits-enfants.*

*Oui, j'aime Alès. Oui, vous pouvez compter sur mon engagement journalier pour les six prochaines années et peut-être plus, si jamais vous nous faites confiance. Je suis à votre service, je suis votre serviteur et je continuerai à porter cette ville dans mon cœur le plus loin possible et le plus haut possible pour chacun d'entre vous.*

*Merci.*

**Monsieur le Maire** donne ensuite la parole à **Monsieur Anthony BORDARIER**.

### **Monsieur Anthony BORDARIER, Conseiller Municipal d'opposition**

*« Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues,*

*Nous nous réunissons aujourd'hui pour installer ce nouveau Conseil Municipal issu du suffrage des Alésiennes et des Alésiens.*

*Je veux en premier lieu saluer la participation des habitants à cette élection ainsi que l'engagement de l'ensemble des candidats. Monsieur le Maire, je tiens également à vous adresser au nom de toute mon équipe mes félicitations pour votre élection. Les électeurs ont voté et nous respectons pleinement leurs choix. Pour autant, près d'un Alésien sur deux a fait le choix de notre liste, soit 44,46% des suffrages.*

*Ce résultat est important et nous engage.*

*Il nous donne une responsabilité claire, celle de représenter ici, avec sérieux et détermination, toutes celles et ceux qui ont souhaité une alternative et qui ont cru en nous.*

*Nous ne serons pas une opposition systématique ni une opposition de principe. Nous ne serons pas non plus une opposition silencieuse.*

*Nous serons une opposition exigeante, vigilante et constructive. Exigeante parce que nous attendrons des résultats concrets pour les Alésiens. Vigilante parce que chaque décision engage l'avenir de notre ville. Constructive parce que lorsque des mesures iront dans le bon sens, nous saurons les soutenir.*

*Durant cette campagne, les Alésiens ont su nous faire part de leurs attentes. Des attentes en matière de sécurité, des attentes en matière de propreté, des attentes en matière de dynamisme et de qualité de vie. Ces préoccupations, nous continuerons à les porter ici, dans cette assemblée.*

*Nous croyons en une gestion municipale plus proche des habitants, plus transparente et toujours guidée par l'intérêt général. Nous croyons en une action publique qui écoute, qui explique et qui rend des comptes. C'est dans cet esprit que nous exercerons notre mandat.*

*Nous serons présents, présents dans ce Conseil, présents sur le terrain, fidèles à nos engagements et fidèles aux Alésiennes et aux Alésiens qui nous ont fait confiance.*

*Ce Conseil Municipal marque le début d'un nouveau mandat. Nous y prendrons toute notre place avec sérieux, avec respect, mais aussi avec détermination. Je vous remercie pour votre attention. »*

**Monsieur le Maire** le remercie et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

## Fixation du nombre des Adjointes

Conformément aux articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur le Maire** propose de fixer à 12 le nombre des Adjointes au Maire pour ce mandat.

**Votants : 43**

**Pour : 43 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## Élection des Adjointes au Maire

**Monsieur le Maire** rappelle que le nombre a été fixé à 12 et que les Adjointes au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Il présente ensuite la liste paritaire des Adjointes au Maire proposée :

| Liste Adjointes                |                    |
|--------------------------------|--------------------|
| <b>1<sup>er</sup> Adjoint</b>  | Max ROUSTAN        |
| <b>2<sup>ème</sup> Adjoint</b> | Martine MAGNE      |
| <b>3<sup>ème</sup> Adjoint</b> | Alain BENSACOUN    |
| <b>4<sup>ème</sup> Adjoint</b> | Catherine LARGUIER |
| <b>5<sup>ème</sup> Adjoint</b> | Christian CHAMBON  |
| <b>6<sup>ème</sup> Adjoint</b> | Léa BOYER          |
| <b>7<sup>ème</sup> Adjoint</b> | Pierre MARTIN      |

|                                 |                         |
|---------------------------------|-------------------------|
| <b>8<sup>ème</sup> Adjoint</b>  | Michèle VEYRET          |
| <b>9<sup>ème</sup> Adjoint</b>  | Alain AURÈCHE           |
| <b>10<sup>ème</sup> Adjoint</b> | Marie-Claude ALBALADEJO |
| <b>11<sup>ème</sup> Adjoint</b> | Christophe CLAUZEL      |
| <b>12<sup>ème</sup> Adjoint</b> | Raphaële NAVARRO        |

**Monsieur le Maire** demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures.

**Monsieur le Maire** précise que les listes ne doivent pas être rayées ou annotées. Étant donné qu'il n'y a qu'une liste de candidatures, soit on vote pour la liste, soit on vote blanc.

Il est rappelé que pour cette élection, la procédure sera strictement la même que celle mise en place pour l'élection du Maire à savoir, que le secrétaire de séance, Monsieur Thibault PELLISSIER, va présenter l'urne à chaque élu, assisté d'un agent administratif pour la signature de la feuille d'émargement.

**Monsieur le Maire** proclame les résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

|                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------|----|
| a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0  |
| b. Nombre de votants                                                      | 43 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau                        | 0  |
| d. Nombre de suffrages blancs                                             | 9  |
| e. Nombre de suffrages exprimés                                           | 34 |
| f. Majorité absolue                                                       | 22 |

La liste des adjoints menée par Monsieur Max ROUSTAN est donc élue.

## Charte de l'Élu local

**Monsieur le Maire** donne lecture de la charte, celle-ci a été disposée sur la place de chaque élu municipal :

### Charte de l'élú local

L'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que « lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoints, le Maire donne lecture de la charte de l'élú local mentionnée à l'article L.1111-12. Le Maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élú local et du chapitre III du présent titre ».

De même l'article L.1111-12 du même code précise que « les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L.1111-13 et L.1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élú local ».

1. Dans l'exercice de son mandat, l'élú local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

2. L'élú local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élú local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élú local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élú local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élú local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.
6. L'élú local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élú local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.
8. L'élú local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.
9. Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.
10. Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le code général des collectivités territoriales.
11. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le code général des collectivités territoriales.
12. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.
13. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.
14. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L.1111-13 du code général des collectivités territoriales. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

## Fixation du nombre des administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale

**Monsieur le Maire** rappelle que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire.

Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Il est donc proposé de fixer à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS.

**Votants : 43**

**Pour : 43 – Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## Emplois de cabinet : inscription au budget de crédits correspondants

Dans le cadre du renouvellement des instances, il convient de mettre à jour le recours aux collaborateurs de cabinet qui seront chargés d'accompagner et de conseiller les Élus locaux dans l'ensemble de leurs activités.

Pour la présente délibération, **Monsieur le Maire** indique à l'Assemblée qu'il a besoin de trois collaborateurs pour former son Cabinet.

Aussi, le projet de délibération sur l'inscription au budget des crédits correspondants à ces trois collaborateurs de cabinet est soumis au vote de l'assemblée.

**Votants : 43**

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 9** - Alexandre BELAIR, Anthony BORDARIER, Lucette CAMACHO, Sandra CARTULAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Fabien PELAT, Thibault PELLISSIER, Sylvie TRIBES, David VIEUX.

## Conditions de dépôt des listes de candidats pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, du jury de concours de maîtrise d'œuvre et de la Commission Concession

**Monsieur le Maire** explique qu'il est proposé au Conseil Municipal de déterminer les conditions de dépôt des listes de candidats afin de permettre l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et jury de concours maîtrise d'œuvre et de la Commission Concession lors d'une prochaine séance.

Cette liste doit être déposée avant le 2 avril et devra comprendre au maximum 5 titulaires (4 élus de la majorité et 1 élu de l'opposition) et 5 suppléants.

Il invite donc les Élus de l'opposition à transmettre leur proposition avant la date indiquée.

**Monsieur le Maire** indique que les réunions ont lieu durant la journée.

**Votants : 43**

**Pour : 43 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **Délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Monsieur le Maire** présente ici la délibération qui permet au Conseil Municipal de lui donner délégation en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il explique que cet article du CGCT permet de lui déléguer certaines compétences dans la limite fixée par le CGCT (à l'exclusion des votes des budgets et certaines compétences qui ne peuvent pas être délégués).

**Votants : 43**

**Pour : 43 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **Délégation du Conseil Municipal au Maire en application des dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Monsieur le Maire** présente ici la délibération qui permet au Conseil Municipal de lui donner délégation en vertu de l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il explique que cette délégation lui permet de saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) sur :

- tout projet de délégation de service public avant que le Conseil Municipal ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- tout projet de partenariat avant que le Conseil Municipal ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2 du même code ;

**Votants : 43**

**Pour : 43 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers Municipaux délégués**

**Monsieur le Maire** explique que ces indemnités sont calculées dans le cadre d'une enveloppe, fixée par la loi selon la strate de la commune. Il est possible de répartir les indemnités du maire et des adjoints afin d'en reverser à certains conseillers municipaux en fonction des délégations.

Il propose donc quatre taux :

| Fonctions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Niveau de responsabilités retenu :<br><i>A = très forte responsabilité,<br/>B = forte responsabilité,<br/>C = responsabilité modérée</i> | Taux appliqué en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Maire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                          | 86,50%                                                                                                 |
| 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | A                                                                                                                                        | 32%                                                                                                    |
| Adjoints au Maire (du 2 <sup>ème</sup> au 12 <sup>ème</sup> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | B                                                                                                                                        | 20%                                                                                                    |
| <b>3 Conseillers Municipaux délégués</b><br>- au Pôle Environnement Urbain, au fleurissement et à la propreté, et à la proximité<br>- à l'accessibilité / à l'inclusion des personnes en situation de handicap et au parcours de vie<br>- aux Clubs seniors et à l'animation du Pôle Culturel et Scientifique de Rochebelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | B                                                                                                                                        | 15%                                                                                                    |
| <b>13 Conseillers Municipaux délégués</b><br>- à l'enseignement supérieur et aux relations avec le « Territoire et Énergie GARD SMEG »<br>- à la Commission de sécurité et à la prévention situationnelle<br>- aux relations avec le Parc national des Cévennes et les offices de tourisme<br>- à l'organisation du repas des seniors et aux animations seniors<br>- à l'égalité Femme/Homme et à la prévention des violences faites aux femmes et aux enfants<br>- à la mémoire du territoire, aux archives municipales et aux relations entre les établissements scolaires<br>- aux relations avec Alès Agglomération et à l'organisation de la fête des voisins<br>- aux relations avec les associations loi 1901 et la Commission de sécurité<br>- aux Ressources humaines<br>- aux relations avec l'école municipale de Danse et de Théâtre et aux relations avec les associations caritatives<br>- à la dynamique et à l'animation des commerces du Cœur de ville<br>- à la Commission de sécurité, à la gestion des risques et à la prévention<br>- à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire, à la Maison de la Jeunesse et à la protection de l'environnement | C                                                                                                                                        | 7,5%                                                                                                   |

**Votants : 43**

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 9-** Alexandre BELAIR, Anthony BORDARIER, Lucette CAMACHO, Sandra CARTULAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Fabien PELAT, Thibault PELLISSIER, Sylvie TRIBES, David VIEUX

## Application de majorations sur les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux délégués

**Monsieur le Maire** indique que cette délibération permet de majorer les indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués de 20 % du fait que la commune d'Alès est attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

**Monsieur Thibault PELLISSIER, Conseiller Municipal de l'opposition,** intervient :

*« Nous notons que vous choisissez de voter le maximum des indemnités lors de ce premier conseil.*

*Le paradoxe est assez frappant parce que vous utilisez la DSU, la Dotation de Solidarité Urbaine, une aide versée parce qu'Alès est une ville socialement fragile pour majorer vos propres revenus.*

*Dans le contexte actuel, nous attendions plus de sobriété. Vous voulez être le maire de tous les Alésiens, on entend, et vous dites avoir entendu le signal des électeurs, et vous dites aussi aux parlementaires d'arrêter de nous piquer de l'argent, ce que je conçois, mais nous estimons que cette délibération n'est pas aujourd'hui un bon signal envoyé aux Alésiens, et c'est pour ça que nous voterons contre. »*

**Monsieur le Maire** précise que cette majoration permet de compenser les pertes de salaire de certains élus, comme par exemple Monsieur Alain AURÈCHE, médecin libéral, quand il doit siéger à des réunions à l'hôpital.

Cette majoration n'est pas prise sur la DSU, il s'agit d'une enveloppe extérieure pour les communes qui ont des quartiers prioritaires politique de la ville. Ce n'est également pas pris sur le fonctionnement de la collectivité et cette délibération est identique à celle du mandat précédent.

Il assume totalement cette décision car il ne supporte plus que les élus, le populisme, pousse à faire croire tout et n'importe quoi au gens. Il s'agit donc d'un choix pleinement assumé.

**Votants : 43**

**Pour : 0**

**Contre : 9**

Alexandre BELAIR, Anthony BORDARIER, Lucette CAMACHO, Sandra CARTULAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Fabien PELAT, Thibault PELLISSIER, Sylvie TRIBES, David VIEUX

**Abstention : 0**

## Indemnité annuelle de frais de représentation du Maire

**Monsieur le Maire** explique que conformément à l'article L.2123-19 du CGCT il lui est possible d'ouvrir une enveloppe dans laquelle il peut, sur présentation de justificatif, se faire rembourser ses frais de déplacement.

Il demande au Conseil Municipal de lui octroyer une enveloppe annuelle de 15 000 € et précise que là aussi, puisque c'est quelque chose qui a été souvent évoqué avec beaucoup de mensonges à l'occasion de la campagne électorale que, dans le cadre de la loi, il est possible d'aller beaucoup plus loin et rappelle que cette enveloppe n'est pas versée directement au Maire. Elle est utilisée pour le remboursement de ses frais liés à sa mission de Maire.

Pour information, sous l'ancien mandat pendant son année de Maire, il a utilisé 1 000 € par an, sur les 15 000 € notamment lorsqu'il s'est rendu à Paris pour défendre le Tribunal pour Enfants ou divers dossiers dans plusieurs autres ministères. Il ne s'agit pas de frais de représentation extraordinaires.

Il rappelle que Max ROUSTAN n'a jamais eu de frais de représentation.

**Monsieur Thibault PELLISSIER** explique que son groupe a étudié le dossier et qu'ils ont noté que cette demande n'était pas excessive. Ils voteront donc pour le populisme.

**Monsieur le Maire** répond qu'il ne les a pas traités de populistes. Il a simplement voulu rappeler qu'il fallait employer les termes qui sont en rapport avec la réalité. Il ajoute que la Ville d'Alès est une ville dont le train de vie est très bas par rapport aux villes équivalentes et qu'aujourd'hui Alès est dans la queue de classement de la dépense de fonctionnement par habitant avec 800 et quelques euros, contrairement à la ville de Puteaux qui est à environ 4000 euros.

Il ajoute qu'à aucun moment durant ces 30 années, il a pu être dit que les élus ou la Ville d'Alès étaient dispendieux.

**Votants : 43**

**Pour : 43 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour la signature des autorisations d'urbanisme dans le cadre des dispositions de l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme**

**Monsieur le Maire** explique qu'il s'agit de désigner un membre du Conseil Municipal afin de signer les autorisations d'urbanisme demandées par le Maire en son nom propre. Il y en a très peu mais il faut que celles-ci puissent être signées en cas de déport.

Il propose donc de désigner Monsieur Max ROUSTAN

**Votants : 43**

**Pour : 43 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Création des Commissions permanentes municipales**

**Monsieur le Maire** précise que les Commissions permanentes municipales sont des commissions qui travaillent sans public et sans médias et qui permettent de travailler les dossiers en amont des conseils municipaux. Le Maire est Président de droit de toutes les commissions.

Il propose donc d'en créer dix :

- 1 - Finances
- 2 - Développement du Territoire (Urbanisme, ...)
- 3 - Temps Libre (Sport, Culture, Animations Festives et Culturelles, ...)
- 4 - Solidarité (Action Sociale, Santé, ...)
- 5 - Environnement Urbain (Propreté, fleurissement, ...)
- 6 - Éducation Enfance Jeunesse (Maison des jeunes, Conseil Municipal des enfants, ...)
- 7 - Citoyenneté (Sécurité, Mon quartier dans ma Ville, Politique de la Ville, ...)
- 8 - Infrastructures (Circulation et travaux, ....)
- 9 - Commerce, Artisanat, Occupation du Domaine public
- 10 - Développement durable

Ses commissions sont composées de la façon suivante en respectant les règles de la représentation proportionnelle :

⇒ Maire, Président de droit

⇒ 12 membres :     - 9 de la Majorité  
                          - 3 de l'Opposition

Les membres de ces commissions seront désignés lors du prochain Conseil Municipal.

**Votants : 43**

**Pour : 43 - Unanimité**

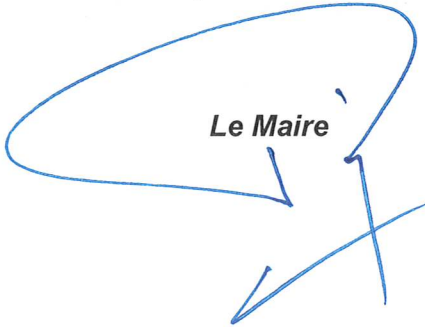
**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.**

**Monsieur le Maire** remercie toutes les personnes présentes à ce Conseil Municipal d'installation et les invite à l'accompagner au Monument aux Morts pour le dépôt de gerbe qui sera suivi du verre de l'amitié dans les jardins de l'Hôtel de Ville.

**Le Maire**



**Le secrétaire de séance**

